

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Le Préfet

Limoges, le 20 août 2018

Monsieur,

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918, vous avez sollicité la labellisation de l'action " **Hommage aux Poilus Châlusiens** " que vous souhaitez mener en 2018.

J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'une suite favorable vient d'être donnée à votre demande.

Si la labellisation « *mission du centenaire* » représente une validation de votre projet tant pour sa qualité que pour sa pertinence, elle garantit également que votre action sera répertoriée sur les documents ou sites officiels locaux récapitulant le programme commémoratif du Centenaire. Votre action sera également mise en valeur sur le portail internet *centenaire.org*.

Je vous précise par ailleurs, que vous devrez faire figurer le label du Centenaire, qui vous a été transmis par le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Haute-Vienne, sur l'ensemble des supports de communication de votre action.

Ce service reste à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Raphaël LE MÉHAUTÉ

Monsieur Francis LAROULANDIE
Le Queyroix
87230 CHALUS